



Ce document doit être utilisé dans le cas de figure suivant :

- Suite à une demande d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable...) et après avoir obtenu l'accord sur la demande d'urbanisme de la part du service instructeur compétent.
- Dans le cadre d'une demande de branchement hors demande d'urbanisme

Ce formulaire doit être réceptionné par le service de l'assainissement collectif à minima 7 jours avant la fin des travaux de raccordement à l'assainissement

1 - DECLARANT

Nom, Prénom, raison sociale :

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Autre (à préciser) :

et pour le compte de :

Adresse :

N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable (Obligatoire) : Courriel :

Sollicite le contrôle de raccordement de mes eaux usées aux réseaux d' assainissement collectif public :

- Eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)
- Eaux assimilés domestiques ou non domestiques (se référer au règlement de service)

2 - REFERENCE DE LA DEMANDE D'URBANISME ET ADRESSE DES TRAVAUX

Permis de construire

Permis d'aménager

Branchement

N°

N°

Adresse des travaux :

N° : Voie :

Code postal : Commune :

N° de parcelle : Section : Numéro :

3 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE POUR LES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

Non concerné (usager domestique)

Aire de lavage de véhicules

Hôtel, camping, hébergement

Logistique, transport, stockage

Autre, précisez :

Distribution de carburant

Restauration, traiteur

Services

Mécanique, réparation

Commerce de bouche, traiteur

Laverie, pressing, photographe

Cave Viticoles

Ferme agricole

Installation de pré-traitement : Oui Non

Type de pré-traitement :

L'activité est-elle soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ? Oui

Non Si Oui, précisez le régime : Déclaration Autorisation

Une autorisation de déversement a-t-elle été signée Oui Non

4 - REALISATION DES TRAVAUX

Prestataire : CHOLTON (exploitant du SMAPS) Autre entreprise : précisez :

Coordonnées de l'entreprise :

Le service de l'assainissement collectif ou son Délégué pourra contrôler la bonne réalisation des travaux de raccordement.

■ 5 - SI LES TRAVAUX NE SONT PAS REALISES PAR CHOLTON

Si l'entreprise retenue n'est pas CHOLTON, elle devra respecter les prescriptions suivantes :

- Réalisation des travaux conformément aux règles de l'art et notamment en application du fascicule 70 du CCTG travaux : ouvrages d'assainissement et des prescriptions techniques du règlement d'assainissement collectif.
- Se conformer au règlement de service et au guide de raccordement en annexe

Le pétitionnaire :

- contact l'entreprise CHOLTON au 04.77.29.68.91 / mail : technique.exploitation@cholton.fr ou le SMAPS au 04.74.65.84.33 - mail : syndicat.assainissement@smaps.fr afin de procéder au contrôle de conformité de raccordement
- Autorise l'entreprise CHOLTON à accéder à la propriété et respecter les prescriptions suivantes :
 - les regards sont apparents
 - les boîtes de branchement seront finies
 - Présenter un plan d'implantation de la boîte de branchement et de son raccordement privé

Dans le cadre d'un **Permis d'aménager**, le pétitionnaire transmettra les documents suivants au SMAPS :

- Essais de réception : inspection télévisée du réseau, essai de compactage de la tranchée, essais d'étanchéité des boîtes de branchement et canalisations,
- Plan de récolement géoréférencé en classe A des ouvrages exécutés , projection RGF 96 CC46 , conformément à la réglementation en vigueur (sous les trois formats : .dwg, .pdf et .shp).

ATTENTION : si l'ensemble des prescriptions ne sont pas respectées, le branchement sur le réseau public sera considéré comme illicite.

■ 6 - COORDONNEES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU DELEGATAIRE

Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières
Mairie de Liergues - 524 Montée St Eloi
- 69400 Porte des Pierres Dorées
Tél. : 04 74 65 84 33
E-mail : syndicat.assainissement@smaps.fr

Entreprise CHOLTON 197 Ancien Canal de la
Madeleine
- 69440 Chabanière
Tél. : 04 77 29 68 91
E-mail : technique.exploitation@cholton.fr

■ 7 - DECLARATION ET SIGNATURE – ENGAGEMENT

Je déclare :

- Autoriser l'entreprise CHOLTON a accéder à la propriété,
- Avoir réalisé les travaux par l'entreprise CHOLTON ou une entreprise disposant des qualifications travaux publics ou références similaires en matière d'assainissement et de travaux publics (carte professionnelle FNTP),
- Avoir installé une boîte de branchement sur la partie publique,
- Avoir séparé les eaux pluviales des eaux usées,
- Ne pas avoir rejeté les eaux pluviales au réseau d'assainissement,
- Avoir pris connaissance du règlement du service public de l'assainissement collectif, des prescriptions relatives au raccordement aux réseaux publics et des sanctions financières encourues en cas de mauvaise réalisation des travaux de branchement, (Règlement de service envoyé par mail sur demande)
- **Le cas échéant, avoir été informé que je serai redevable de la Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) lors de mon raccordement effectif au réseau public d'assainissement, conformément au Code de la Santé Publique,**
- **Etre informé que la DAACT ne sera pas validée tant que le contrôle de conformité de raccordement n'aura pas été réalisé.**

Et je m'engage : A contacter l'entreprise CHOLTON ou le SMAPS pour le contrôle de conformité de raccordement au réseau d'assainissement.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes données qui y sont saisies :

- Soient enregistrées dans un fichier informatisé par le SMAPS (524 Montée St Eloi- 69400 Porte des Pierres Dorées -Tél. : 04 74 65 84 33 - E-mail : syndicat.assainissement@smaps.fr
- Soient traitées et exploitées par le service de l'assainissement collectif du SMAPS, exclusivement pour l'instruction technique et administrative de ma demande de raccordement.

Nous ne traiterons et n'utiliserons vos données personnelles que dans la mesure où cela s'avère nécessaire à l'instruction de votre demande de raccordement aux réseaux publics d'assainissement. Vos informations personnelles seront conservées jusqu'à ce que la réalisation des travaux de raccordement soit constatée par un agent du service de l'assainissement collectif. Pendant cette période, nous mettrons en œuvre tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Fait à :

le :

Signature du demandeur (précédée de la mention « lu et approuvé »)